

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MERCREDI 13 MARS 2024



Pour que la communication soit véritablement au cœur du projet de loi sur la fin de vie, il faut faire appel aux orthophonistes !

Le 10 mars 2024, Emmanuel Macron a annoncé enclencher le projet de loi sur la fin de vie attendu depuis près de deux ans. Après l'avis du Comité consultatif national d'éthique (CCNE) et les conclusions des travaux de la Convention citoyenne sur la fin de vie, le texte s'articulera autour de trois grands axes : les soins palliatifs et l'accompagnement, les droits des patients et de leurs aidants, et la fin de vie.

La Fédération nationale des orthophonistes (FNO) milite pour inscrire les orthophonistes et leur expertise au cœur de la prise en soins des patients en fin de vie, tant la notion de consentement et donc de communication est un pilier essentiel du projet de loi relatif à la fin de vie.

En effet, ils et elles jouent un rôle primordial pour le maintien des fonctions de communication des patients en fin de vie, notamment en leur proposant des outils de communication alternative et augmentée adaptés à leurs capacités, lorsque cela s'avère nécessaire.

Professionnels de l'accompagnement et de la qualité de vie dans les actes du quotidien, les orthophonistes sont experts pour maintenir les capacités d'alimentation, de communication, des facultés cognitives, nécessaires à la décision partagée entre le patient, son entourage et les professionnels de santé.

Le maintien de la communication et la mise en œuvre de ces outils, grâce à l'intervention de l'orthophoniste, permettra au patient d'exprimer ses intentions et ses volontés, sans acharnement et dans la dignité.

A ce titre, il est nécessaire que les équipes de professionnels de santé qui entourent la décision intègrent des experts de la communication, au premier rang desquels les orthophonistes figurent.

La FNO incite les pouvoirs publics à faire appel à l'expertise reconnue des orthophonistes dans le parcours de soins des personnes en fin de vie.

Contact presse

Sarah Degiovani - Présidente

06 48 13 46 39

Niels Lagrange - Délégué général

07 60 10 22 61